

CPR-120622

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion extraordinaire du 22 juin 2012

9 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon

Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Shawn Beaulieu (à distance)

Neil Boucher, président

Jacques Paul Couturier (à distance)

Éric Hervet

Gaston LeBlanc

Patrick Maltais

Marie-Andrée Pelland

Lisa Roy

Émilie Urbain

Lynne Castonguay, secrétaire générale

Personnes excusées : Marthe Robichaud et Pascal Robichaud

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 3.

2. PROGRAMMES RECONFIGURÉS

Programmes reconfigurés en éducation

Invité : Jean-François Richard

Présentation de M. Richard, doyen de la Faculté des sciences de l'éducation

À l'aide de diapositives électroniques, le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, Jean-François Richard, explique que la Faculté est confrontée à quelques enjeux qui exigent une directive du Comité des programmes au sujet des programmes reconfigurés.

Dans un premier temps, le doyen explique que, à la suite de plusieurs rencontres avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, celui-ci continue d'exiger un minimum de 168 crédits dans les programmes combinés en éducation, soit des programmes de cinq ans. Cette exigence est retrouvée dans la *Loi sur l'éducation*. Toutefois, cette exigence n'est pas conforme à celle retrouvée dans les paramètres adoptés par le Sénat académique, paramètre qui prévoit 150 crédits pour les programmes de cinq ans. Par ailleurs, le doyen explique que, dans le contexte du cadre conceptuel de la formation initiale à l'enseignement, cadre adopté par la Faculté en 2010, l'étudiante ou l'étudiant doit acquérir douze compétences professionnelles au cours de son parcours universitaire. Selon ce cadre, plus de 150 crédits s'avèrent nécessaires pour y arriver.

Dans un deuxième temps, le doyen explique que, bien que les objectifs de la formation générale sont satisfaits à l'aide de divers cours, il appert que le programme de 168 crédits ne prévoit pas 30 crédits de formation générale. En conséquence, l'étudiante ou l'étudiant ne pourrait pas bénéficier de cours au choix.

Le doyen explique qu'il s'agit ici d'une demande pour déroger, d'une part, à l'obligation de réduire le programme à 150 crédits et, d'autre part, d'exiger 30 crédits de formation générale.

2. PROGRAMMES RECONFIGURÉS (suite)

Discussion du Comité des programmes

Le Comité des programmes reconnaît que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance exige des enseignements qui dépassent les 150 crédits prévus dans les paramètres de la reconfiguration des programmes. En ce sens, le Comité des programmes accepte la position de la Faculté des sciences de l'éducation et accepte qu'elle fasse la demande pour une dérogation au nombre de crédits totaux pour le programme.

Au sujet de la formation générale, le Comité des programmes discute longuement de l'importance des cours au choix. Il est d'avis que les programmes reconfigurés doivent offrir aux étudiantes et aux étudiants la possibilité de suivre au moins trois crédits de cours au choix. Le Comité des programmes demande à la Faculté de réexaminer sa liste de cours de formation fondamentale afin d'établir un profil permettant l'offre d'un cours au choix dans la formation générale.

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

Programmes reconfigurés - lignes directrices

Objectif de formation générale - Initiation au travail intellectuel et universitaire

La responsable du projet de la reconfiguration des programmes, madame Suzanne LeBlanc, explique qu'une unité a demandé s'il était possible de prévoir le cours d'une autre faculté que la sienne pour satisfaire à l'OFG-1 (Initiation au travail intellectuel et universitaire). Le Comité des programmes ne s'oppose pas à cette possibilité, mais conseille plutôt que ce genre de demande soit faite auprès de la faculté visée. Si la consultation mène à une entente écrite, une copie de l'entente doit être incluse dans le projet de reconfiguration du programme.

Objectif de formation générale - Ouverture à l'Autre/ou internationalisation

Le Comité des programmes est d'avis qu'un stage d'études effectué à l'extérieur du pays peut être considéré comme suffisant pour satisfaire à l'OFG-2.

Banque de cours des objectifs de formation générale

La responsable du projet de la reconfiguration des programmes, madame Suzanne LeBlanc, explique que plusieurs programmes reconfigurés seront en vigueur en septembre 2012. Les cours que les étudiantes et les étudiants devront choisir pour répondre aux objectifs de la formation générale dans le cadre de ces programmes sont ceux présentement inscrits dans la banque de cours. Par conséquent, ils devront être reconnus au moment de l'étude du dossier par le Comité d'attestation d'études. Pour assurer l'intégrité du processus, il faudra fixer dans le temps les cours inclus dans la banque de cours 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 (par le biais de copies Excel des fichiers) et continuer cette démarche annuellement jusqu'à ce que la reconfiguration des programmes soit terminée, que la banque de cours de formation générale soit mise à jour et que l'ensemble des programmes reconfigurés soit mis en vigueur.

R : 01-CPR-120622

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Comité d'attestation d'études de reconnaître, dans le cadre de la sanction des diplômes des finissantes et des finissants des programmes reconfigurés, les cours présentement inscrits dans la banque de cours des objectifs de la formation générale afin de satisfaire aux objectifs de formation générale des programmes qui sont entrés en vigueur avant la date officielle d'implantation de la reconfiguration. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CLÔTURE

La séance est levée à 11 heures.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire